

ASSURANCE

Remboursement des nouveaux services pharmaceutiques admissibles pour les assurés

La législation relative aux frais applicables pour les services pharmaceutiques offerts aux assurés des régimes privés a finalement été ratifiée. Par conséquent, nous sommes heureux de vous confirmer que, depuis le 12 novembre 2015, SSQ a débuté le remboursement des quatre nouveaux services pharmaceutiques admissibles. Il est donc possible pour les assurés de soumettre des réclamations pour ces nouveaux actes pharmaceutiques par l'entremise de leur pharmacien, de la même manière que pour leurs médicaments.

La grille de tarification pour les assurés des régimes privés est la même que pour les assurés du régime public d'assurance médicaments. Le montant admissible est donc limité au tarif indiqué auquel s'appliquent les paramètres prévus au contrat d'assurance de l'assuré (franchise, ticket modérateur, coassurance) pour le remboursement de ses médicaments. Si le contrat prévoit plus d'une coassurance, la coassurance la plus généreuse s'applique. Seuls les actes remboursables par la RAMQ sont admissibles à un remboursement en vertu des régimes d'assurance collective privés.

Les frais qui ont été engagés par les assurés depuis le 20 juin dernier peuvent être soumis par la poste à SSQ ou être réclamés électroniquement par le pharmacien de façon rétroactive. Si un assuré avait déjà soumis une demande de réclamation par la poste à SSQ pour un des services pharmaceutiques admissibles, sa demande sera traitée au cours des prochaines semaines sans qu'il n'ait à la soumettre de nouveau.

Référence SSQ:

[Communication en version PDF - FRANÇAIS](#)

[Communications en version PDF - ANGLAIS](#)

Tarifcation 2016

Le Conseil du trésor a récemment approuvé, suivant la recommandation du Comité paritaire intersectoriel (CPI), les conditions du renouvellement des régimes d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant [Info-RACAR](#) pour obtenir les détails quant à la nouvelle tarification.

Nouveautés au calendrier des activités de perfectionnement

Voici les sessions de perfectionnement offertes à l'hiver et au printemps 2016. À noter que d'autres activités s'ajouteront sous peu...

Déjeuner-conférence avec le D^r Amir Georges Sabongui Briller ou s'effondrer sous pression?

12 février 2016 – Montréal

NOTE : Formation offerte en réponse aux très nombreux commentaires positifs reçus à la suite de l'intervention du D^r Sabongui lors du récent colloque de l'ACCO.

Session des nouveaux gestionnaires

Printemps 2016

(Détails à suivre)

Journée d'échanges et d'information du CAOS

18 mars 2016 – Montréal

(Détails à suivre)

Session pour les cadres responsables des résidences

16 juin 2016 – Collège Ahuntsic

Sessions de préparation à la retraite

Laval – Longueuil – Québec

L'ACCO vous invite à participer aux sessions de préparation à la retraite organisées par ses partenaires, le CPFC et le RACAR. Veuillez noter que tous les participants font partie des secteurs public et parapublic et bénéficient du RRPE. Voici le lien vous permettant de connaître les modalités d'inscription ainsi que le calendrier des prochaines sessions : [Liste des événements](#).